

# Consultation publique

## Modification au plan d'urbanisme Règlement P-03-195

### **Modification au plan d'urbanisme affectant le secteur situé au sud du boulevard Rosemont, entre les rues De Normanville et Garnier et celui situé au nord de la rue des Carrières, entre l'avenue Christophe-Colomb et la rue Garnier Arrondissement de Rosemont/Petite-Patrie**

Le projet de règlement P-03-195 intitulé « Règlement modifiant le plan d'urbanisme, plan directeur de l'arrondissement Rosemont/Petite-Patrie (CO92 03386) » a été adopté par le conseil municipal à son assemblée du 15 décembre 2003.

A la demande du conseil municipal, l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) tiendra une consultation sur ce projet de règlement et rend accessible la documentation pertinente.

#### **OBJET DE LA CONSULTATION**

Le projet de règlement P-03-195 modifie le plan d'affectation du sol et le plan des limites de hauteur et de densité du plan d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont/Petite-Patrie, dans le secteur de la rue des Carrières, de la façon suivante :

- par le remplacement d'une partie des aires d'affectation « industrie légère » et « industrie » localisées au sud du boulevard Rosemont, entre les rues De Normanville et Garnier par une aire d'affectation « commerce / habitation »;
- par le remplacement d'une partie des aires d'affectation « industrie légère », « industrie » et « commerce lourd » localisées au nord de la rue des Carrières, entre l'avenue Christophe-Colomb et la rue Garnier par une aire d'affectation « activités multiples »;
- par le remplacement d'une partie des secteurs de hauteur et de densité de catégories 5A et 8A, prescrivant de 2 à 6 étages et une densité de 2 à 3, localisés au sud du boulevard Rosemont, entre les rues De Normanville et Garnier, par un secteur de hauteur et de densité de catégorie 9B, fixant une hauteur de 3 à 6 étages et une densité maximum de 4,5;
- par le remplacement d'une partie des secteurs de hauteur et de densité de catégories 5A et 8A, prescrivant de 2 à 6 étages et une densité de 2 à 3, localisés au nord de la rue des Carrières, entre l'avenue Christophe-Colomb et la rue Garnier, par un secteur de hauteur et de densité de catégorie 6B, fixant une hauteur de 2 à 4 étages et une densité maximum de 3,5;

Le projet de règlement modifiant le plan d'urbanisme doit faire l'objet d'une consultation publique.

## **DOCUMENTATION**

Les personnes et organismes intéressés à prendre connaissance du projet de règlement modifiant le plan d'urbanisme et de la documentation relative à ce projet sont invités à le faire dès aujourd'hui aux endroits suivants, aux heures habituelles d'ouverture :

- ❖ au bureau de l'arrondissement Rosemont / Petite-Patrie, 5650, rue D'Iberville, 2<sup>e</sup> étage
- ❖ à la Direction du greffe de la ville de Montréal, 275, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée
- ❖ à l'Office de consultation publique de Montréal, 1550, rue Metcalfe, bureau 1414 et sur son site Internet : [www.ocpm.qc.ca](http://www.ocpm.qc.ca)

Les bibliothèques municipales de Montréal permettent l'accès gratuit au réseau Internet.

## **ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE**

L'OCPM convie les personnes et organismes intéressés à participer à l'assemblée de consultation publique :

Le mercredi 10 mars 2004  
19 heures  
Salle du conseil  
Bureau d'arrondissement de Rosemont - La Petite-Patrie  
5650, rue D'Iberville  
2<sup>e</sup> étage

La consultation publique se déroulera comme suit :

- La description et l'explication du projet de règlement, suivies d'une période de questions;
- L'audition des opinions des personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur le projet.

Renseignements : M. Luc Doray (514) 872-3568

Montréal, le 23 février 2004

M<sup>e</sup> Jacqueline Leduc  
Greffière